

Réflexions sur l'éducation : état des lieux et survol des problèmes

Zacharie Zachariev

Introduction

Les débats sur l'école occupent l'une des premières places dans les discussions sur le présent et sur l'avenir d'un pays ou du monde. Ces débats se font à tous les niveaux et dans toutes les régions avec une telle persistance qu'on a parfois l'impression qu'ils risquent de se substituer aux réflexions essentielles sur l'avenir de la planète, sur la faim et les injustices, sur la pauvreté ou sur tout ce qui pourrait assurer un avenir de paix et de prospérité aux générations à venir. Le risque est réel, d'autant plus que l'éducation participe à toutes les expressions, individuelles ou collectives, d'une société où qu'elle évolue. Ceci confirme, d'une part, le rôle essentiel de l'éducation dans la contribution à la résolution des défis majeurs du nouveau siècle. D'autre part, la dimension mondiale que revêtent déjà les problèmes qui se posent et qui confirment le sentiment d'urgence pour la recherche de solutions.

L'éducation est de plus en plus associée, de manière très étroite, aux questions de démocratie et de droits de l'homme. Le droit à l'éducation est devenu une préoccupation à l'échelle mondiale et occupe une place grandissante dans les débats qui ont lieu dans les différents pays ou au sein des grandes organisations internationales.

Les formes de l'éducation se sont multipliées en partant du principe du droit à l'éducation. L'alphabétisation et l'éducation populaire se sont développées comme une alternative à l'éducation scolaire. L'éducation permanente et l'alphabétisation sont passées dans les faits et dans la vie des populations. Les institutions internationales les plus importantes, tant intergouvernementales que non-gouvernementales, se sont impliquées profondément dans le processus d'éducation et les pratiques et politiques éducatives ne sont plus confiées, pour ne pas dire abandonnées, aux seuls soins de l'Etat.

Dans bien des pays, les nouvelles constitutions ont confirmé l'importance de l'éducation comme un droit et un facteur important du développement global de l'individu et des sociétés. La fréquentation scolaire s'est améliorée et le pourcentage des personnes défavorisées au départ a diminué.

L'éducation a connu une multiplication et une diversification des possibilités pour mieux satisfaire les besoins en même temps qu'une tendance positive à la réalisation des principes de qualité et d'équité. La révolution scientifique et technologique et ses incidences à long terme ont été mieux prises en compte. Les formations ont été mieux conçues et le processus d'éducation s'est transformé en une préoccupation de toute la vie. La dernière décennie du siècle passé a connu une expansion rapide et un développement quantitatif sans précédent de l'éducation.

Ce processus de développement de l'éducation a été particulièrement visible dans les pays du tiers monde. Le nombre total d'élèves dans les écoles primaires est passé de presque 600 millions à plus de 680 millions au cours de la dernière décennie, et le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a enregistré une légère hausse, passant de 80% à 84%. Depuis 1990, les effectifs scolaires ont augmenté de 10 millions par an en moyenne ; soit

presque le double de la progression constatée au cours des années 80. En raison de la croissance démographique rapide de certaines régions du monde, les effectifs de l'éducation primaire ont plus que doublé en l'espace d'une trentaine d'années.

Toutefois, il est évident qu'il reste beaucoup à faire. L'objectif à atteindre, que la communauté internationale s'est posée pour 2015, soit 100% de scolarisation partout, semble dès maintenant extrêmement difficile à réaliser, d'autant plus que les prévisions pour l'année 2000 ont dû être révisées à la baisse. Si les taux de scolarisation progressent, environ 113 millions d'enfants d'âge scolaire restent en dehors de l'école (données de 1998) et leur nombre risque de s'accroître, quelles que soient les fluctuations démographiques. Selon les prévisions, la population mondiale d'âge scolaire devrait augmenter de 90 millions d'enfants au cours des 15 prochaines années. Et un grand nombre de ces enfants ne connaîtront pas la scolarisation.

Il faudrait préciser également qu'il reste actuellement environ un milliard d'analphabètes dans le monde et que le taux d'analphabétisme des jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans a connu une légère hausse, passant de 84% à 87% entre 1990 et 1998 avec, toujours, de fortes disparités entre les régions et les sexes.

Faits préoccupants qui nécessitent une vision intellectuelle, de l'imagination, mais aussi une volonté politique, afin d'assurer la priorité de l'éducation dans les politiques et dans la répartition des ressources financières.

I. Rôle de l'éducation

L'éducation a toujours été considérée comme la pré-condition indispensable au développement de la société, à la réalisation des changements structurels dans tous les domaines de l'activité sociale et économique. Elle a été reconnue aussi comme un facteur essentiel pour assurer la continuité des connaissances approfondies de la réalité socio-économique et de son évolution historique d'un pays donné ainsi que pour exercer une influence sur son développement.

L'éducation assume des fonctions sociales liées à une expérience de reproduction de la société ; elle doit former des individus et des citoyens, des êtres autonomes et des membres responsables et actifs des sociétés du XXI^{ème} siècle ; elle doit aider à identifier et à développer les relations de l'homme avec le milieu naturel (l'écologie, l'environnement) aussi bien qu'avec le milieu social (les autres humains, par exemple le comportement social, civique, l'acquisition des valeurs communément appréciées, des attitudes de compréhension, de paix, de tolérance, etc.).

La prise en considération de l'ensemble des droits de l'homme et en particulier, la jouissance réelle des droits à l'éducation fait partie d'un ensemble de considérations et de principes inhérents à la démocratisation de la société prise dans sa totalité.

L'éducation est appelée à apporter une contribution essentielle au développement de la liberté de l'esprit (d'un esprit libre) ainsi qu'à l'identification des voies par lesquelles les choix personnels et la réalisation personnelle peuvent être optimisés. C'est pourquoi elle est reconnue comme le lien indispensable entre l'ensemble des droits de l'homme, comme la condition première, le catalyseur apte à assurer la réalisation de tous les droits ; les droits politiques, civiques, économiques, culturels, y compris le droit à l'éducation. Elle doit, bien sûr, assumer une responsabilité fondamentale dans l'appropriation des savoirs, des savoir-faire, des aptitudes, des attitudes et des comportements, tout comme dans le développement culturel et dans l'affirmation de l'identité culturelle et la réalisation des aspirations individuelles.

Parallèlement, l'espoir a beaucoup grandi de voir l'éducation apporter des solutions aux grands problèmes mondiaux comme la préservation de la paix, l'élimination de la faim, de la pauvreté, des inégalités, de l'ignorance, de l'analphabétisme...

En ce qui concerne l'école, son rôle est en train de changer fondamentalement : de dispensateur de connaissances, elle devient organisateur, facteur de synthèse des divers éléments de connaissances, mais aussi de l'ensemble des savoirs, des savoir-faire, des attitudes et des comportements. En ceci, son rôle pour utiliser, sélectionner, systématiser et mettre en oeuvre

l'ensemble des ressources éducatives dans la société, de quelque nature qu'elle soit (la TV, par exemple), reste irremplaçable. Il convient cependant de préciser une fois encore, que l'école ne joue pas un rôle exclusif dans la transmission des connaissances et des attitudes, que les ressources éducatives de la société se multiplient et se diversifient et qu'en ceci le rôle de l'école se réduit et change de nature.

L'évolution du monde et de ses problèmes exigent de nouvelles conceptions et de nouvelles réflexions sur l'école. Il s'agit de placer l'éducation au cœur de la société et de bâtir une école capable de former des personnes actives aptes à percevoir les problèmes, enrichies par la formation d'une individualité forte, animée de l'esprit d'initiative et d'autoréalisation. Une école qui renforce le sens des responsabilités par opposition à l'obéissance et au conformisme, qui rende les apprenants aptes à agir en vue du changement. Cette école devrait, par conséquent, permettre aux jeunes :

- de comprendre et de contrecarrer les inégalités sociales et la violence,
- de faire face à l'inconnu et d'avoir l'esprit d'initiative,
- d'apprendre à faire face à des défis à l'échelle du monde,
- d'être capables d'identifier les problèmes, de savoir où et comment rechercher, identifier et analyser les informations nécessaires, et, finalement, de choisir la meilleure solution pour les conditions existantes,
- d'acquérir de nouvelles compétences et d'être capable de changer de mentalité,
- de maîtriser de nouvelles façons de travailler et de recevoir les préparations les plus variées.
- de pouvoir travailler en équipe,

Prendre en considération le rôle de l'éducation signifierait traduire ses différentes composantes en une série d'objectifs, de prévisions

(contenus et structures) et de provisions (moyens matériels et humains).

Donc, un certain nombre d'objectifs essentiels sont attribués à l'éducation ; à travers les finalités humanistes elle doit assurer le développement total de la société et de l'apprenant, en tant qu'individu autonome et membre de la société, encourager le service social au profit de la communauté.

Les fondements de l'éducation tout au long de la vie reposent sur quatre principes :

Apprendre à connaître, en combinant une culture générale suffisamment étendue avec la possibilité de travailler en profondeur ; apprendre à apprendre ;

Apprendre à faire ; acquérir une compétence qui rende apte à faire face à de nombreuses situations et à travailler en équipe ;

Apprendre à vivre ensemble, en développant la compréhension de l'autre et la perception des interdépendances ;

Apprendre à être, pour mieux épanouir sa personnalité et être en mesure d'agir avec une capacité toujours renforcée d'autonomie, de jugement et de responsabilité personnelle (voir à ce sujet : « L'éducation : un trésor est caché dedans », Rapport à l'UNESCO, dit le rapport Delors, 1996).

II. L'éducation : droit et non privilège ; équité et égalité

La « Décennie internationale pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) » et le 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont de nouveau stimulé le débat sur les droits de l'homme et le droit à l'éducation. Le caractère multidimensionnel, tout comme les interrelations de l'ensemble des droits, leur indivisibilité, leur complémentarité et leur interdépendance ont de nouveau été mis en relief.

L'œuvre réalisée en matière d'éducation par les Nations Unies, les Organisations Internationales Intergouvernementales et les nombreuses Organisations Non-gouvernementales, quelle que soit le

niveau d'action ou de portée, doit être soulignée. Elles ont adopté un nombre important de documents qui servent toujours de point de repère.

Parmi ces documents, il convient de rappeler, en premier lieu, la « Déclaration universelle des droit de l'homme », adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a donné une impulsion décisive à la réflexion planétaire sur le développement des droits de l'homme et du droit à l'éducation.

Dans la « Déclaration », l'accent est mis sur les « droits et libertés inaliénables sans distinction aucune de langue, de race, de sexe, d'opinion politique, de religion » et on y lit :

« 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire... » et plus loin : « 2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales... » (art. 26).

D'autres documents adoptés par les Nations Unies indiquent clairement l'importance de l'éducation. Leur liste exhaustive ne saurait être établie ici. Il faudrait cependant rappeler, entre autres, les deux « Pactes » des droits de l'homme, adoptés en 1966, la « Déclaration des droits de l'enfant » (1959), et plus tard la « Convention relative aux droits de l'enfant » (1989), la « Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques » (1992) ; la « Déclaration » (et le « Programme d'action ») de la « Conférence mondiale sur les droits de l'homme », (ONU, Vienne, 1993) ; le document final du « Sommet mondial pour le développement social » (ECOSOC, Copenhague, 1995), les documents adoptés sur l'éducation pour tous à Jomtien (Thaïlande, 1990) et à Dakar, (Sénégal, au Forum mondial sur l'éducation pour tous avril, 2000). L'éducation a également été prise en considération dans la masse de documents élaborés et de décisions prises récemment à l'échelle du monde, dans le cadre des travaux sur la population et sur la pauvreté. Ces documents et beaucoup d'autres, ont été suivis de nombreuses décisions aux niveaux national et régional.

Il n'y a pas de doute que les derniers développements de l'éducation ont également facilité des conquêtes démocratiques majeures : en matière de droits civiques, par exemple (le droit de vote, les droits des femmes, la lutte contre la pauvreté et les inégalités. En effet, « Le premier ennemi de la liberté, c'est l'ignorance »).

Ainsi la liaison intrinsèque entre la démocratie et l'éducation a imprégné les activités éducatives. On pourrait citer, à titre d'exemple :

- en premier lieu, le renforcement du respect des droits de l'homme, de leur promotion et de leur protection (l'éducation sur la citoyenneté ; l'éducation pour une citoyenneté participative, etc.) ;
- l'enseignement et la connaissance des droits, ce qui de son côté renforce la protection légale du droit à l'éducation (par exemple l'éducation pendant un conflit armé, dans des conditions de crise, d'ajustement structurel, etc.) ;
- la gestion démocratique des écoles (par la participation de tous les intéressés) ;
- le traitement de certains problèmes sociaux et politiques (de la violence dans les écoles aux différentes situations sociales et politiques) ;
- l'affirmation du droit et des possibilités, de chances égales pour tous, plus spécialement pour les populations défavorisées ; le droit de passer d'une éducation de base généralisée à une éducation de qualité accessible pour tous, tout au long de la vie ;
- l'égalité dans la qualité de l'éducation (pas d'éducation au rabais ni d'éloignement d'une partie des scolarisables dans des voies de garage ; large diffusion des savoirs, des savoir-faire, des aptitudes et des attitudes à acquérir, etc.) ;
- l'amélioration des résultats scolaires (réduction des échecs, des redoublements, etc.) ;

- l'équité dans la diversité (la gestion au service de l'équité ; la compensation des disparités, la discrimination positive, etc.); meilleure interprétation du principe d'égalité ;
- la préservation et le maintien de certains équilibres (comme, par exemple, entre les valeurs humanistes, démocratiques d'un côté et les contenus scientifiques de l'autre).

III. L'éducation : enjeux majeurs et défis du XXI^{ème} siècle

Dans un très grand nombre de pays l'éducation fait face à une crise généralisée qui conduit à prendre conscience de problèmes majeurs, dont :

- **les difficultés économiques**
- **la défense et l'approfondissement de la démocratie**

L'éducation est appelée à aider et à faire progresser la démocratie. Sa présence constitue un facteur favorable, alors que son absence devient un obstacle à son évolution.

De gros progrès cependant restent à faire pour lier efficacité et démocratie, pour identifier une mesure objective et des critères efficaces d'évaluation de l'éducation.

Comment reconnaître et évaluer les savoirs et les aptitudes acquises en dehors de l'école ? Si on a trouvé des indicateurs quantitatifs pour une évaluation objective des acquis dans le système formel des activités éducatives, plusieurs questions appellent des réponses. Ainsi, à titre d'exemple, en ce qui concerne l'évaluation des résultats de l'éducation non formelle : quels critères, quelles mesures objectives ? évaluation par qui, par rapport à quoi, par rapport à quels besoins, à quelle qualité ? Comment évaluer de façon objective et rigoureuse les systèmes de fonctionnement, l'efficacité externe, l'utilisation efficace et équitable des ressources ? Comment éliminer la part de l'arbitraire dans les notations ou la rendre aussi minime que possible ? Est-il possible d'adopter des normes communément admises ou des tests uniformes ? Faut-il maintenir les examens ou procéder à une évaluation continue de l'apprentissage ?

Quel doit être le rôle des diplômés : sanction de fin d'études ou confirmation de l'accès à un autre niveau ?

– la globalisation et l'internationalisation

Elles projettent une autre lumière sur l'interdépendance croissante des économies et des faits sociaux avec les problèmes de l'éducation et leurs solutions. Grâce à elles, l'éducation bénéficie mieux, par exemple, des progrès des technologies de la communication et de l'information qui permettent à l'école, non seulement une meilleure connaissance des solutions, mais aussi d'envisager les développements futurs, de répondre à la demande de compétences nouvelles et à leur changement rapide, au besoin d'une adaptation permanente des contenus de l'éducation aux mutations de la société, de résoudre les difficultés dues à l'identification d'un corps commun de contenus éducatifs...

Dans ce processus, le transfert de modèles qui fonctionnent bien ailleurs comporte certains risques, comme par exemple l'importation de modèles inappropriés, le maintien d'un standard imposé, le risque d'un nivellement des cultures et des civilisations et à long terme, de perte de l'identité culturelle et linguistique, ainsi que le risque de maintenir les inégalités originelles.

D'autre part, se pose la question de la préservation des compétences nationales, des spécificités de chaque pays face à la globalisation. Il y a un risque potentiel de transfert des décisions capitales (investissements, emploi, santé, éducation, culture, protection de l'environnement...) de la sphère publique à la sphère privée. La recherche d'un bon équilibre entre l'individu et la collectivité (la société) en découle.

- la remise à jour des connaissances

Elle nécessite une réadaptation permanente des contenus de l'enseignement, une analyse en profondeur du rôle des technologies récentes qui introduisent de nouvelles façons de travailler (une forme de travail à la fois beaucoup plus individuelle et collective) car elles entraînent des changements profonds de civilisation et non seulement

une demande de modifier ou d'adapter l'organisation, les contenus ou les méthodes pédagogiques. Les nouvelles technologies permettent aux individus d'avoir des modes de vie plus libres, de diversifier leurs relations et d'autonomiser leurs actes. L'arrivée massive des nouvelles technologies et plus spécialement de l'informatisation et des technologies de communication, nécessite une nouvelle approche à l'appropriation des savoirs, à leur découverte, à leur compréhension, à leur mise en pratique ; elle pose des exigences en ce qui concerne l'autonomie, l'initiative et la responsabilisation de l'apprenant.

L'évolution des sciences et de la technologie impose à l'école d'autres impératifs aussi : par quels moyens et par quelles mesures réduire le fossé entre l'éducation informatisée et la pauvreté des moyens matériels ?

– la reconsidération des relations et des interdépendances entre l'éducation et le marché

Si le développement scientifique et économique rapide nécessite des formations plus adaptées aux besoins du développement de l'économie, la politique éducative ne saurait être dominée par une approche économiste, soumise aux seules valeurs marchandes. D'ailleurs, les études de l'évolution de l'éducation par rapport aux besoins de main-d'œuvre et au développement en général, ont indiqué un taux élevé de chômage dans le groupe d'âge allant de 40-45 ans à 55 ans. La conclusion qu'on pourrait en tirer serait qu'une réponse précoce aux besoins du marché de la main-d'œuvre, qu'une professionnalisation rapide, une formation hyperspécialisée seraient contre-productives, qu'un tronc commun de connaissances scientifiques et de culture générale, complétées par des mesures de flexibilité et des habitudes d'éducation permanente, répondrait mieux aux nécessités d'un développement global. Il s'agirait donc de prendre en considération la contraction des temps de compétence, de répondre aux besoins, de se remettre en cause de manière permanente et d'adopter une approche éducative correspondante. Il ne faudrait pas oublier que l'époque d'une qualification pour la vie est bien révolue. Par conséquent, l'éducation devrait précéder, et non suivre, le développement technologique et l'évolution du marché. Et

une fois de plus, l'école devrait apprendre à sélectionner, à analyser et à utiliser les éléments éducatifs qui existent en dehors de ses murs.

– l'évolution rapide des conceptions et des valeurs éthiques, la contradiction entre traditions et culture moderne

L'éducation est appelée à oeuvrer à la sauvegarde et à l'épanouissement des valeurs humaines fondamentales et des cultures ; au rapprochement entre la culture scolaire et la culture traditionnelle. L'éducation tend de plus en plus à devenir multiculturelle et interculturelle, à considérer davantage les problèmes de la tolérance, de l'acceptation de l'autre et de ses différences. D'ailleurs, la multiplicité et la diversité des langues et des cultures sont reconnues comme étant un trésor commun à l'humanité tout entière.

Les recherches publiées sur ce sujet font état des problèmes qui se posent, par exemple aux populations autochtones dans des domaines tels que la réalisation des droits de l'homme, l'environnement, le développement, la santé, le manque de services sociaux, la culture et l'éducation. La majorité des systèmes d'éducation dont bénéficient les enfants autochtones (les adultes sont encore plus rarement considérés) font état d'insuffisances importantes. Il est à regretter que peu de documents tiennent compte des valeurs traditionnelles des populations autochtones ; leur accès à l'éducation est limité, le niveau de scolarisation et le taux de fréquentation scolaire sont inférieurs à ceux du reste de la population, alors que le niveau de l'éducation qui leur est dispensée est faible et les taux d'analphabétisme et d'abandon, forts.

Les mêmes préoccupations sont exprimées à l'égard des migrants. Des textes normatifs assez nombreux y font fréquemment référence, particulièrement en Europe. Toute une série de mesures (de discrimination positive) sont prises en leur faveur, de même qu'à l'égard des catégories de populations vulnérables ou défavorisées.

Défendre la langue et la culture d'un groupe ethnique et vouloir assurer sa survie, passe nécessairement par la reconnaissance des groupes, en tant qu'entités spécifiques, dont les droits culturels et linguistiques doivent être reconnus, assurés et protégés par des

dispositions légales et dans les faits. C'est pourquoi un grand nombre d'instruments juridiques confirment ces droits, y compris dans les activités éducatives. Il en résulte la nécessité de traiter avec la plus grande attention le problème des langues à l'école et des droits linguistiques.

Chaque communauté linguistique a sa langue et une langue, n'existe pas en dehors de ses vecteurs humains. Elle n'existe qu'en tant que moyen de communication et de lien culturel d'une communauté déterminée. Son rôle est défini par le statut social et juridique dont elle jouit.

Il existe une relation de cause à effet confirmée entre la connaissance de la langue de l'école, de sa propre langue maternelle et la réussite scolaire dans l'ensemble des études et dans l'apprentissage d'une autre langue.

La multiplicité des langues pose de très sérieux problèmes à l'éducation. Très peu nombreux sont les pays sur le territoire desquels il n'existe qu'une seule langue d'origine. Cependant, la diversité linguistique ne devrait pas constituer un obstacle aux activités éducatives et à l'école. Les exemples d'une utilisation judicieuse de deux ou plusieurs langues dans l'éducation ne manquent pas.

La coexistence sur le territoire d'un pays de plusieurs langues fait qu'on recherche des solutions pour les problèmes de l'éducation dans le recours, de plus en plus fréquent aux langues véhiculaires, c'est-à-dire les langues qui, sur le plan régional, national ou international, permettent à des locuteurs de langues différentes de communiquer entre eux dans des langues qui ne sont pas nécessairement écrites ou utilisées pour des activités éducatives. A titre d'exemple, sont considérées comme langues véhiculaires en Afrique et encouragées comme moyen d'enseignement, des langues comme le hawsa (parlé au Nigéria septentrional par 30 millions de personnes), le swahili (parlé en Tanzanie par 40 millions de personnes), etc. Plusieurs pays s'orientent déjà vers un trilinguisme à l'école, l'enseignement de la langue maternelle ou officielle étant complété de façon harmonieuse avec deux autres langues de grande communication.

IV. Politiques éducatives

L'évolution du rôle social de l'éducation nécessite impérativement des changements décisifs des politiques éducatives.

On ressent le besoin d'élaborer un cadre cohérent et adéquat, juridique et administratif, de politiques globales d'éducation et de développement qui s'articulent et se complètent. Ces politiques devraient posséder les vertus de l'intégration et le respect des droits individuels, refléter la capacité d'adaptation d'une société pour répondre aux besoins futurs d'un univers beaucoup plus imprévisible. Elles devraient être suffisamment diversifiées et conçues de manière à éviter de constituer un facteur supplémentaire d'exclusion sociale.

La prise en considération du droit à l'éducation doit présider à un ensemble de considérations et de principes inhérents à la démocratisation de l'éducation. Elle se traduit dans les politiques de l'éducation qui partent, en principe :

- d'une vision globale et d'une approche systémique ; de l'intégration des différentes formes d'éducation en fonction des finalités retenues ;
- d'une vision claire et explicite des objectifs à atteindre à long terme et dans l'immédiat ;
- de la connaissance approfondie et exacte des problèmes à résoudre.

Elle devrait prévoir l'évaluation périodique des résultats ainsi que la participation consciente des enseignants et des enseignés, de toutes les collectivités nationales, des communautés locales et de l'ensemble des citoyens dès sa conception et sa définition.

La participation de tous les partenaires intéressés joue un rôle extrêmement important dans la réalisation des objectifs de la planification. Elle constitue une garantie de la prise en considération des différents aspects du droit à l'éducation. La participation permet,

entre autres, la prise en charge de l'éducation par les acteurs locaux, la traduction des intérêts et des points de vue des bénéficiaires.

D'autre part, la participation est devenue l'une des expressions essentielles du droit à l'éducation. Elle trouve son expression intégrale dans le droit à une participation pleine à la prise des décisions, dans la réalisation et l'évaluation du projet. Elle facilite et accélère la redéfinition des finalités de l'école et la réforme des programmes. Elle contribue à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux et à permettre à tout individu de s'insérer véritablement dans sa société et de devenir un acteur efficace et responsable du développement social, économique et culturel de son pays. Ce dernier type de participation est censé garantir l'efficacité de la décision, son exécution correcte, sa viabilité dans le temps, ainsi que l'amélioration de la relation coût-efficacité et le renforcement de la motivation de toutes les parties concernées. Elle incarne le développement d'une dynamique de partenariat et exprime un degré avancé de démocratisation et de réalisation des droits à l'éducation et à l'égalité.

La participation des Organisations non-gouvernementales devient de plus en plus importante et efficace dans le respect du droit à l'éducation des différentes couches défavorisées de la population et, en particulier, des enfants, des femmes et des jeunes filles, des minorités ethniques, des populations autochtones...

Grâce à la participation, l'éducation devient la préoccupation de tous et assume de plus grandes responsabilités sociales.

La politique éducative est censée, par ailleurs :

- garantir le lien entre le développement et la démocratie ; entre la connaissance et le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme ;
- répondre à la demande sociale ;
- prévoir à long terme la disponibilité des ressources nécessaires, matérielles et humaines, tout comme l'utilisation de l'ensemble des ressources éducatives de la société ;

- offrir une grande diversité et flexibilité des possibilités d'éducation à toutes les couches de la population et proposer aussi l'alternance ;
- garantir une meilleure réponse des systèmes éducatifs face aux demandes du marché du travail ; prévoir le maintien et le renouvellement de la force de travail et la formation d'une main-d'œuvre flexible ;
- stimuler l'innovation, la responsabilisation, l'initiative.

Par conséquent, les politiques éducatives devraient être, entre autres, non-discriminatoires, orientées vers les personnes les plus défavorisées ou des établissements scolaires en difficulté et privilégier le principe d'équité par rapport à celui d'égalité ; donc, accepter la discrimination positive et donner plus à ceux qui ont moins, tout en gardant ses pôles d'excellence. Ceci conduit à des mesures et à des considérations particulières en ce qui concerne, par exemple, les femmes et les jeunes filles, les personnes ayant des handicaps, les analphabètes, etc.

V. Reformes de l'éducation, planification

L'examen approfondi de l'éducation et de son fonctionnement demande non seulement sa réorganisation, mais aussi le réexamen critique de ses approches spécifiques et de ses finalités mêmes. Chercher à transformer engage à reconsidérer les objectifs et les moyens, à refléter les nouvelles conceptions philosophiques, l'évolution des valeurs, tout comme les contextes particuliers et les traditions de chaque pays. On est amené à rechercher également un nouveau type de relations entre l'école et la société, une nouvelle forme de partenariat afin de contribuer à la création d'un environnement social plus propice à l'exercice de la démocratie, des libertés et des responsabilités individuelles. Finalement, le choix de l'éducation reflète le choix de société.

De nombreuses réformes de l'éducation dans les différentes parties du monde ont recherché, pour leur part, quels qu'aient été les

facteurs politiques, économiques et financiers, à assumer un rôle décisif dans la préparation de l'avenir et dans la transition vers le nouveau siècle. Ces réformes, et les transformations qu'elles entraînent, sont considérées « comme un processus permanent d'enrichissement des connaissances, des savoir-faire, mais aussi, et peut-être surtout, comme une construction privilégiée de la personne et des relations entre les individus, entre les groupes, entre les nations » (Rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^{ème} Siècle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – Rapport Delors).

La multiplication des réformes et la recherche d'un modèle idéal ont été accompagnées d'un accroissement de la quantité des informations pertinentes, des recherches et des analyses et, bien sûr, d'une recrudescence des échanges internationaux, portant aussi bien sur les méthodes et les pratiques d'enseignement, que sur les contenus, les processus pédagogiques, sur l'organisation et le financement de l'acte éducatif, ou encore, sur les relations entre l'école et la société. L'opinion publique s'est mobilisée autour de problèmes essentiels de l'éducation et a recherché toutes les informations venant des autres, afin de mieux situer ses propres problèmes et de trouver des solutions adéquates, propres au contexte particulier, national, régional ou local. Des avancements substantiels ont été réalisés mais une insatisfaction générale et continue persiste, liée à l'avancée rapide des sciences et de la technologie, au progrès de l'économie et des besoins individuels, et peut-être, à l'insuffisance et à la difficulté d'obtenir les moyens et les informations nécessaires, pour ne citer que quelques uns des facteurs.

La connaissance des résultats de ces réformes a conduit à la conviction qu'un projet différent d'éducation était nécessaire, que les réalités actuelles appelaient des réformes qui puissent répondre aux réalités nouvelles.

Par conséquent, les réformes des programmes scolaires devraient enraciner, encore mieux, les droits de l'homme dans les diverses traditions nationales, culturelles et religieuses, traduire les valeurs de la société ainsi que les préoccupations qui concernent l'éducation civique au sens traditionnel (pluralisme, respect des différences,

droits de l'homme, principes de la démocratie). Elles sont censées considérer des thèmes liés aux préoccupations fondamentales du monde actuel, des thèmes d'actualité, de grands problèmes pratiques à résoudre comme la paix, la défense de l'environnement, la drogue, l'éducation sexuelle, le développement mondial, la crise, la pauvreté, les inégalités, la création et le renforcement au niveau international de grands espaces communs d'échanges de biens, d'idées, de personnes...

Lors de l'élaboration des réformes ont surgi de nombreuses questions, aussi bien sur les structures que sur les contenus de l'éducation, qui ne trouvent pas toujours de réponses satisfaisantes (par exemple, sur quels problèmes mettre l'accent : les sujets éthiques ou les valeurs sociales ? Comment aborder l'enseignement de la technologie ? Comment traiter la question de la productivité ? Comment assurer la transition de la connaissance des disciplines scolaires aux compétences intellectuelles ? Faut-il conserver le modèle traditionnel de sujets, de disciplines ou adopter une approche transversale ? Comment renforcer la pertinence des contenus par rapport aux évolutions de la société ? Comment réformer la corrélation société, sciences et technologie afin de stimuler la créativité et les aptitudes pratiques ?...

Les réformes des contenus et des structures vont de pair avec les innovations dans le processus et les méthodes d'enseignement. Elles exigent aussi des mutations profondes dans la formation des enseignants.

La planification de l'éducation est, finalement, un processus éminemment politique, une partie intégrante de la planification sociale et économique ; elle s'inscrit dans une vision globale d'un projet de société.

Par son caractère plurisectoriel, la planification de l'éducation est donc appelée à créer de manière constructive et dialectique des liens avec le développement, la démocratie et les droits de l'homme. La conséquence logique serait donc la mise en place de systèmes d'éducation susceptibles de contribuer à assurer la promotion et la protection de l'ensemble des droits de l'homme et de toutes les

libertés fondamentales, traités avec la même importance, globalement et de manière équitable et équilibrée.

Pour résumer, la planification et la gestion de l'éducation sont appelées à assurer les finalités de l'éducation par :

- une vision complète et structurée de l'ensemble des éléments des réalités éducatives, avec les implications qu'ils entraînent ;
- un cadre qui fixe des objectifs concrets et définit des priorités avec l'utilisation optimale des ressources ;
- une modification de la nature des relations traditionnelles et une meilleure articulation entre la recherche, l'information et la prise de décision ; l'insertion des analyses techniques et opérationnelles dans le cadre général d'une conception et d'un plan d'action.

La planification et la gestion de l'éducation devraient, en outre :

- rendre opérationnelles les stratégies éducatives ; prévoir et mettre en place les moyens matériels et humains, nécessaires à la réalisation des objectifs ; éviter les changements improvisés ;
- assurer la participation des partenaires et prévoir également un dialogue permanent entre les médias et le monde de l'éducation ;
- définir dans le détail les paramètres des qualités requises et procéder, périodiquement, à des évaluations des acquis des apprenants et des établissements scolaires ;
- définir les objectifs de la diversification des formes et activités éducatives ; rendre visibles les alternatives éducatives ;
- considérer l'articulation de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle, tout comme l'utilisation de toutes les ressources éducatives dont dispose la société ;
- prévoir la continuité et l'échange entre les modèles éducatifs et culturels ;

- garantir la reconnaissance des connaissances, des aptitudes, des comportements acquis à l'école ou en dehors de l'école.

La décentralisation devient un objectif principal, afin d'accroître la responsabilité et la capacité d'innovation de chaque établissement scolaire. Elle pose en même temps les questions de l'autonomie des établissements, de la conformité des programmes ou du contrôle de la qualité. La décentralisation présuppose la répartition, sans ambiguïté, des tâches et des responsabilités. Certaines tendances actuelles sont à examiner de près, car elles admettent le désengagement progressif de l'Etat et la diminution des ressources que celui-ci destine à l'éducation.

VI. Méthodes et mesures pour assurer le droit à l'éducation

Certaines approches permettent à la planification et à la gestion de l'éducation de prendre en compte les préoccupations relatives au droit à l'éducation. Elles permettent de prévoir des programmes, des méthodes de gestion et des ressources pour garantir la pleine jouissance du droit à l'éducation par la création d'un enseignement de plus en plus diversifié, qui garde ses pôles d'excellence et qui est à l'abri de toute discrimination, tout le long de la vie.

Afin d'atteindre cet objectif on pourrait veiller, par exemple, à :

- accorder une plus grande importance aux aspects sociaux et utilitaires par opposition à l'importance habituelle des contenus purement académiques ;
- garantir la diversification et la multiplication des formes et des objectifs des activités éducatives, en particulier celles bénéficiant à des groupes défavorisés de population (la planification présuppose la maîtrise de la diversité) ;
- assurer la souplesse, la coordination et l'articulation, tout comme l'harmonisation et la complémentarité des structures et des nouveaux contenus ;
- introduire la réalisation de projets pluriculturels.

VII. Difficultés à surmonter

L'approche globale et systémique de la planification et de la gestion devraient permettre de répondre aux défis et de trouver des solutions concertées aux difficultés majeures qui entravent le progrès de l'éducation. Sans pouvoir dresser des listes plus ou moins exhaustives, il conviendrait de citer :

– les difficultés économiques et l'ajustement structurel :

La gestion rationnelle et participative des ressources permettrait, sans doute, d'éviter l'adoption de stratégies budgétaires et financières inappropriées, conduisant souvent à augmenter les inégalités ou les charges pour les démunis, y compris à supprimer des services qui devraient être gratuits. Elle devrait conduire à la recherche de moyens supplémentaires, à la mobilisation de toutes les ressources et à leur utilisation efficace et, de cette façon, à éloigner le risque de la privatisation totale de l'éducation qui doit rester, avant tout, un service public ;

– l'attention insuffisante dans l'éducation à la dimension des droits de l'homme et du droit à l'éducation, et par conséquent, la contribution limitée au développement de l'homme, au progrès de l'économie et de la démocratie ;

– la définition inappropriée des objectifs et des moyens des programmes ; la limitation et la restriction des objectifs de l'enseignement face aux difficultés et au poids des traditions ;

– le financement d'une éducation professionnelle non adaptée à l'économie de marché ; le poids d'un système d'éducation destiné à servir les besoins immédiats, les nécessités à court terme des employeurs ;

– l'insuffisance et la non-diversification du financement des entreprises : leur contribution étant dirigée, le plus souvent, vers une formation limitée aux exigences de la production immédiate ;

– l'orientation inappropriée des investissements dans les moyens matériels qui ne mènent ni à l'effet désiré ni à des résultats à long terme ;

- l'utilisation non-rationnelle de l'aide internationale ; sa réduction et son insuffisance par rapport aux décisions internationales ;
- l'introduction, dans les pays en développement, de modèles et paradigmes inappropriés, puisés, le plus souvent, dans les pays industrialisés ;
- l'emploi insatisfaisant et inadéquat des données des recherches en éducation, des données statistiques et des indicateurs quantitatifs ; l'absence d'indicateurs qualitatifs (méconnaissance, jugements de convenance, tendance à la mesure quantitative, à mesurer ce qui est facilement mesurable, alors qu'il est difficile de mesurer la qualité) ;
- l'inadéquation de la quantité et de la qualité des formations des personnels.

VIII. Problèmes à considérer à l'avenir

Les problèmes qui font obstacle à l'éducation, ont déjà été recensés dans leur globalité. Afin de fonder une école d'auto-développement et non « une école de bourrage de crâne » il serait opportun de continuer à mettre l'accent sur :

- le souci d'éviter d'imposer un modèle unique, mais, par contre, d'encourager et de maintenir la diversité ;
- la nécessité de créer des groupes de réflexion sur l'équité et la qualité ;
- la mise en place de structures de concertation et d'harmonisation ;
- la mise en oeuvre accélérée des connaissances acquises au cours des 20 dernières années ; l'intégration et le traitement des ressources éducatives extérieures à l'école ;
- l'introduction massive de l'informatique ; la maîtrise des nouvelles technologies et de leurs implications pour l'ensemble du processus d'éducation ;

- l’adoption d’une utilisation souple du temps du travail à l’école et la reconsidération de l’emploi du temps libre ;
- le souci de s’écarter de la salle de classe traditionnelle ;
- le besoin de repenser les nouvelles formes de certification ;
- le redéploiement des ressources budgétaires ;

Ces considérations complémentaires nous amènent à formuler quelques propositions sur les pistes prioritaires de recherche et d’action qu’il serait opportun de continuer à explorer :

A. Phénomènes de mondialisation, de globalisation et conséquences pour l’éducation nationale

- a) composantes essentielles d’une éducation mondiale pour relever les défis du nouveau siècle : nouvelles modalités de la connaissance et de la compréhension, nouveaux paradigmes pour relever les défis futurs ; structures, contenus, connaissances de base, approches pédagogiques, organisation des études ;
- b) droit à l’éducation et racines culturelles ; multiculturalité et diversité linguistique à l’école face aux impératifs de la globalisation ; relations interculturelles ; études des langues en milieu multilingue ;
- c) globalisation et régionalisation ; gestion et financement ;
- d) accentuation de la dimension internationale de l’enseignement ; perception des interdépendances ;
- e) comment apprendre à vivre ensemble en développant la compréhension de l’autre et le rôle de l’école ; éducation pour la paix, la compréhension internationale et les droits de l’homme.

B. Confirmation du droit à l’éducation

- a) droit à l’éducation : libertés et responsabilités individuelles et collectives ; citoyenneté ; apprendre à être ; problèmes de la participation ; droit d’accès au savoir ;

b) droit à l'éducation et au développement ; dimensions sociales ; droits de solidarité ;

c) évaluation de la mise en pratique du droit à l'éducation : recherches sur les critères ; les indicateurs ; indivisibilité et interdépendance des droits de l'homme ;

d) droit à l'éducation et aspects économiques : financement de l'équité ; droit et marché de l'emploi ; relation entre le niveau d'éducation et le chômage ; coût de l'éducation pour la société et pour l'individu ; rôle de l'Etat dans le financement de l'éducation en période de crise ;

e) aspects éthiques, moraux, humanistes de l'éducation et du droit à l'éducation ;

f) droit à l'éducation et langues d'enseignement ; aspects économiques, sociaux et culturels de l'introduction de la langue maternelle (langue nationale, langue véhiculaire) dans l'enseignement ;

g) liberté d'éducation et capacité d'innovation ; capacité d'anticipation ;

C) Organisation et gestion

a) élaboration de stratégies coordonnées des services éducatifs et complémentarité des différents types et niveaux d'éducation (par exemple, enseignement général et enseignement professionnel, enseignement secondaire et enseignement supérieur, enseignement public et enseignement privé) ;

b) école multidimensionnelle et stratégies interdisciplinaires susceptibles d'accroître les chances de succès ;

c) évaluation et reconnaissance des expériences, des savoirs et des savoir-faire acquis en dehors du système scolaire ;

d) composantes de la formation des enseignants pour un monde informatisé ; répartition des tâches entre formateurs et nouvelles technologies ; innovation des méthodes d'apprentissage et d'accès au savoir ; prise en compte de l'interdisciplinarité ; acquis et

contributions autres que ceux du domaine enseigné ; programmes actualisés de la formation ; réadaptation et recyclage ;

e) formation initiale et formation continue ; différentes phases de l'enseignement et équilibres à établir entre elles ;

f) répartition des responsabilités et des tâches entre les différents partenaires de l'acte éducatif ; gestion centralisée et gestion décentralisée ; coordination entre les partenaires institutionnels pour la formation et la réadaptation de la formation et du recyclage ; répartition des charges financières.

D. Les échanges en éducation :

a) potentiels et défis des technologies de l'information et de la communication ; impact sur le processus pédagogique et l'organisation des études ;

b) aptitude à rechercher, à sélectionner, à analyser les informations ;

c) rôle des échanges internationaux pour le développement et le progrès de l'éducation nationale.

Ces quelques suggestions permettraient, à mon avis, de lancer le débat sur les paramètres essentiels de l'éducation et sur les moyens de lui assurer l'avenir souhaité. Le propos de ce survol rapide des problèmes de l'éducation, en relation surtout avec la mise en pratique du droit à l'éducation, aura atteint son but s'il suscite des questions et conduit à la recherche des voies pour l'avenir.

Bibliographie

- Batelaan, Pieter & Coomans, Fons, *The international basis for intercultural education including anti-racist and human rights education*, IAIE ; IBE ; Council of Europe, 1999.
- Bello de Arellano, Maria Eugenia, *La Educación en Iberoamerica a través de las declaraciones de las cumbres de jefes de estado y de gobierno y de las conferencias iberoamericanas de educación*, Madrid, Organización de Estados Iberoamericanos para la Educación, la Ciencia y la Cultura, 1998.
- Chapman, Audrey et Russel, Sage, *Violations du droit à l'éducation*, document de base présenté au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Nations Unies, 1998.
- Chinapah, Vinayagum, *L'éducation pour tous : quelle qualité ?*, UNESCO, Paris, 2000.
- Congreso Iberoamericano de Educación (1er), Buenos Aires, 1997. *Las Transformaciones educativas en Iberoamerica. Tres desafíos : democracia, desarrollo e integración*, Editorial Troquel S.A., Buenos Aires, 1998.
- Deem, Rosemary, « Globalisation, New Managerialism, Academic Capitalism and Entrepreneurialism » in « Universities : is the local dimension still important ? », in *Comparative Education*, volume 37, number 1, February 2001.
- Delors, Jacques, (sous la présidence de), « L'éducation : un trésor est caché dedans »; Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, UNESCO, Paris, 1996.
- Fernández, A./ Nordmann, J.D., *Droit à l'éducation : état des lieux et perspectives*, OIDEL, Genève, 1998.
- Fernández, Alfred, ed., *Hacia una cultura de los derechos humanos ; un manual alternativo de los derechos fundamentales y del*

- derecho a la educación*. Universidad de Verano de Derechos Humanos y del Derecho a la Educación, Ginebra, 2000.
- Friboulet, Jean-Jacques / Liechti, Valérie/ Meyer-Bisch, Patrice, textes réunis par, *Les indicateurs du droit à l'éducation*, Berne, Fribourg, 2000.
- Hallak, Jacques, *Politiques éducatives et contenus d'enseignement dans les pays en développement*, Bureau international d'éducation, Genève, 2000.
- Harch, Ernest, « Le sommet de Dakar met l'accent sur l'éducation de base pour tous », in *Afrique Relance*, Vol.14 No.2, juillet 2000.
- Hodgson, Douglas, *The Human right to education*, Aldershot, UK, Dartmouth, Brookfield, VT, Ash gate, 1998.
- Lallez, Raymond, *Livres sur l'éducation en Afrique subsaharienne et pays en développement d'autres continents, Notes critiques*; Revue française de pédagogie, 2001.
- Moumouni, Abdou ; Ki-Zerbo, Joseph, *L'éducation en Afrique*; Ed. Présence africaine, 1998.
- Nordmann, Jean-Daniel/ Fernández, Alfred, *Le droit de choisir l'école*, L'Age d'Homme, Lausanne, 2000.
- Obanya, Pai, *The dilemma of education in Africa*, UNESCO, Regional office for education in Africa, Paris, 1999.
- OCDE, *Regards sur l'éducation*, Analyses, Paris, 1997.
- Office of the United Nation's High Commissioner for Human Rights (OHCHR), 4th edition, CD-ROM, bibliographical references and publications Geneva, 1999 .
- Organisation des Nations Unies, *La décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme 1995-2004. Orientations pour la vie*. Nations Unies, New York et Genève, 1998.
- Perez, Soledad / Hanhart, Siegfried, *Les multiples facettes de l'efficacité en éducation*, Editions Université de Fribourg, 1999.

- PERSPECTIVES, Vol. XXVIII, No2, « Apprendre à vivre ensemble grâce à l'enseignement », dossier, 1998.
- PERSPECTIVES, Vol. XXX, n°3, septembre 2000 (n°115, dossier), « L'éducation en Asie », UNESCO, BIE, 2000.
- PERSPECTIVES, Vol. XXIX, n°4, (n°112, dossier), « Education, pauvreté et inégalités », UNESCO, BIE, 1999.
- PERSPECTIVES, Vol. XXX, n°1, (n°113, dossier), « L'éducation pour un développement durable. L'éducation pour tous », UNESCO, BIE, 2000.
- Politiques d'éducation et de formation, 2001/1, *Le projet d'établissement : mythe ou réalité, Analyses et comparaisons internationales*, AFEC, IEEPS, De Boeck Université, 2001.
- PROSPECTS Vol. XXVIII, No 1 « The Evaluation of Education Systems, open file », 1998, UNESCO, International Bureau of Education.
- Revue internationale d'éducation, « Le droit à l'éducation : vers de nouveaux contenus pour le XXI^{ème} siècle », Numéro spécial, tomes 1 et 2, CIEP, CNDP, Sèvres, 2000.
- Revue internationale d'éducation, « Les grands débats éducatifs aujourd'hui », Dossier, CIEP, CNDP, Sèvres, 2001.
- Tedesco, Juan Carlos, *The New Educational Pact. Education, Competitiveness and Citizenship in Modern society*, UNESCO, International Bureau of Education, Geneva, 1997.
- Tawil, Sobhi, « International humanitarian law and basic education », International Review of the Red Cross, volume 82, No839, Geneva, sept. 2000 .
- UNESCO, « Avec l'Afrique pour l'Afrique vers L'Education de Qualité pour Tous », 1999, Projet MLA, HSRC 2000.
- UNESCO, « Forum mondial sur l'éducation, Education pour tous. Bilan à l'an 2000 ». Document statistique, UNESCO, 2000.
- UNESCO, « Forum mondial sur l'éducation », Rapport final, UNESCO, 2000.

- UNESCO, International Bureau of Education, « Globalization and living together : The challenges for educational content in Asia », Final report of sub-regional course on curriculum development, New Delhi, India, march 1999. UNESCO 2000.
- UNESCO, International Bureau of Education, « The secondary education curriculum in Latin America : New tendencies and changes », Final report of the seminar, UNESCO 2000
- UNESCO, « Stratégie à moyen terme : 1996-2001 »(1996), UNESCO, Paris.
- UNESCO. « The Right to education : towards education for all throughout life », UNESCO Publishing, Paris, 2000 (Le Droit a l'éducation : vers l'éducation pour tous, tout au long de la vie).
- UNESCO/ IBE, « World data on education. A guide to the structure of national education systems », UNESCO, IBE, 2000.
- UNESCO, « World data on éducation/Données mondiales de l'éducation / Datos mundiales de educación », CD-ROM, III, Ed., Bureau international d'éducation, Genève, 1999.
- UNESCO, « World education report (2000) », UNESCO, Paris.
- UNICEF, « Informe anual del UNICEF 2000 » (Education des filles).
- Wagner, Daniel A., *Alfabetización : Construir el Futuro*, UNESCO, Oficina Internacional de Educación, Genève, 1998.
- World Bank, « Priorities and Strategies for Education, Washington », 1995.
- Zachariev, Z., « Droit à l'éducation, instruments internationaux et politiques linguistiques », 10e Congres mondial d'éducation comparée, Cape Town, 1998.
- Zachariev, Z., « Recent Development in Education in Central and Eastern Europe ; Education and the Labor Market, in European Education », fall 1999, vol.31, No3, M.E. Sharpe Armonk, NY, 1999.